



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel civil

Question écrite n° 19169

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de la défense sur les difficultés visiblement rencontrées pour le recrutement de personnels civils dans l'armée. En effet, la loi de programmation qui régit la professionnalisation des armées a prévu de passer en six ans, de 1997 à 2002, d'une armée mixte, fondée sur la circonscription, à une armée de professionnels, civils et militaires. Si le premier objectif a été atteint, avec la création de 7 244 emplois d'engagés, militaires du rang, et que les réductions d'effectifs de gradés se sont accélérés, l'observatoire de la défense soulève que seuls 1 333 postes civils, fonctionnaires, agents sous contrat et employés, ont été pourvus sur les quelque 5 300 prévus. En conséquence, il lui demande son analyse sur la question et quelles mesures il entend prendre afin d'augmenter le nombre de candidats aux différents concours organisés, et quelles dispositions il envisage de mettre en oeuvre afin de réduire les durées de recrutement, dans une période où le marché du travail semble pouvoir fournir un nombre de candidats suffisant, au regard du volume des postes à pourvoir.

Texte de la réponse

L'observatoire social de la défense évoque, dans le bilan social du ministère, la création de 1 333 emplois de personnels civils en 1997. Ces postes, créés budgétairement par la loi de finances 1997, représentent la première annuité de la loi de programmation militaire 1997-2002, au titre de laquelle 9 980 postes civils seront créés dans les armées et la gendarmerie. Au 31 décembre 1997, les effectifs civils n'étaient cependant pas pourvus dans leur totalité. En effet, s'agissant des fonctionnaires et des agents sur contrat, la situation des effectifs affichait, en fin d'année 1997, 3 525 vacances de postes par rapport aux objectifs budgétaires. Cette situation résulte d'une part, de fortes contraintes de gestion imposées à ces catégories de personnel (1 154 emplois gelés) et, d'autre part, des délais importants dans la réalisation des recrutements externes. Le retour à la normale est toutefois amorcé. Ainsi, l'année 1998 a été marquée par une nette reprise des recrutements de fonctionnaires : 159 nominations en 1996, 384 en 1997, à comparer avec les 1 496 recrutements de 1998 auxquels s'ajoutent 681 nominations effectuées au titre de l'année précédente. Pour ce qui concerne les ouvriers d'Etat, les armées et services communs, contrairement à la délégation générale pour l'armement (DGA), connaissent un sous-effectif qui sera progressivement résorbé. Ainsi, 450 recrutements interviendront d'ici la fin de l'année. De plus, un transfert de postes en provenance de la DGA, de l'ordre d'un millier en 1998, réduira les vacances. Afin de satisfaire au mieux les besoins en personnels, des listes complémentaires de concours suffisamment longues sont établies pour pallier l'ensemble des défections des listes principales et même de pourvoir aux vacances de postes apparaissant en début d'année suivante. Par ailleurs, l'accueil d'agents d'autres administrations est favorisé dès lors qu'il permet de compléter les effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19169

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 4997

Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6389